

ENVIRONNEMENT

DEFIS ET AXES MAJEURS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Riche d'un environnement unique en Île-de-France, la Seine-et-Marne est un territoire où il fait bon habiter, travailler, se cultiver, faire du sport, respirer et vivre, tout simplement. Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs.

Les défis majeurs

Les politiques environnementales impliquent une vision globale à long terme. Les experts, notamment ceux du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ont défini quatre défis majeurs de notre planète :

- > le réchauffement climatique,
- > la protection de la biodiversité,
- > la qualité des ressources naturelles,
- > la préservation des sols.

Pour relever ces défis, le maître mot est la cohérence et la collaboration. C'est pourquoi le Département de Seine-et-Marne travaille, main dans la main, avec les associations et les collectivités locales. Leur objectif commun : bâtir un territoire toujours plus vert et résilient, donc toujours plus attractif.

Les grands axes

Les plateformes territoriales de rénovation énergétique

La lutte contre le réchauffement climatique passe d'abord par la baisse de la consommation d'énergie.

Dans cette optique, le Département a élaboré le dispositif des plateformes territoriales de rénovation énergétique (PTRE), en lien avec ses partenaires :

- l'organisme associé Seine-et-Marne environnement,
- le CAUE de Seine-et-Marne (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement),
- l'État,
- l'Ademe Île-de-France (agence de transition écologique),
- la Région Île-de-France,
- la fédération française du bâtiment Île-de-France Est,
- et l'Adil de Seine-et-Marne (agence départementale d'information sur le logement).

Le dispositif des PTRE est progressivement déployé par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire. Les Seine-et-Marnais désireux de se lancer dans la rénovation énergétique de leur habitat bénéficient désormais de guichets uniques qui remplacent les espaces info énergie.

Le schéma départemental de méthanisation

Avec un gisement potentiellement « méthanisable » estimé à 1,2 million de tonnes, la méthanisation représente un potentiel énergétique significatif pour la Seine-et-Marne.

Précurseur dans ce domaine, le Département a initié une stratégie de développement de la méthanisation sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

Elle s'est traduite par une charte signée le 22 juin 2020 par 9 partenaires :

- la préfecture de Seine-et-Marne,
- le département de Seine-et-Marne,
- la chambre d'agriculture de région Île-de-France,
- la Région Île-de-France,
- l'ADEME Île-de-France (Agence de la Transition Ecologique),
- l'union des maires et des EPCI de Seine-et-Marne,
- le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne,
- Gaz réseau distribution France (GRDF) et GRT Gaz.

Le plan d'actions adossé à la charte va permettre de promouvoir une énergie propre, « décarbonée », produite localement, stockable et renouvelable. À l'horizon 2030, 75 % de la consommation de gaz à usage résidentiel devrait être ainsi couverte, et 100 % d'ici à 2050.

Le soutien et la valorisation des espaces naturels sensibles

La Seine-et-Marne compte [22 espaces naturels sensibles \(ENS\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles>) ouverts au public. Ils sont de remarquables illustrations de la diversité de la biodiversité seine-et-marnaise. Leur préservation ne peut se concevoir sans que les Seine-et-Marnais y soient sensibilisés et impliqués. C'est pourquoi, en 2017, le Département a réorienté sa politique vers une réappropriation des sites existants par le grand public.

Une offre à vocation touristique, culturelle, pédagogique, sportive ou récréative a ainsi été impulsée au cœur de

s 22 sites départementaux. Pour ce faire, le Département a lancé en 2018 une opération de revalorisation de 10 ENS dits « ambassadeurs ». Le premier d'entre eux, le Bois de la Rochette, a été inauguré en mai 2019.

Le Département s'engage également en faveur des ENS portés par les communes et les intercommunalités. Outre un soutien financier, il leur procure un soutien technique significatif, notamment par l'offre d'ingénierie territoriale du Groupement d'intérêt public « ID 77 ».



Avec ID77, le Département propose aux collectivités une plateforme d'ingénierie qui les aide et les conseille dans la mise en œuvre de leur politique environnementale.

Le plan départemental de l'eau

La politique départementale de l'eau garantit la qualité de la ressource en eau, vitale pour la santé des Seine-et-Marnais. Les actions du Département et de ses partenaires en la matière sont guidées par les objectifs fixés par le plan départemental de l'eau (PDE). Cet outil fédérateur est unique en Île-de-France.

Le troisième plan départemental de l'eau, conclu pour la période 2017-2024, comprend 6 axes de travail :

1. protéger la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable,
2. reconquérir la qualité de la ressource en eau,
3. gérer durablement la ressource en eau,
4. améliorer et valoriser les milieux aquatiques et humides en lien avec les projets de territoires,
5. gérer le risque inondation,
6. accompagner et fédérer les acteurs pour répondre aux enjeux du territoire.

Cette politique de l'eau vise quatre grands bénéfices :

- une eau propre et saine partout en Seine-et-Marne,
- une eau potable et conforme aux limites réglementaires pour tous les Seine-et-Marnais,
- des cours d'eau préservés et entretenus,
- une meilleure résilience des territoires face aux inondations.

La gestion des déchets

La valorisation déchets

La valorisation des déchets permet de lutter contre l'artificialisation des terres en revitalisant des sols pollués o

u réduits à l'état de friche industrielle.

La lutte contre les dépôts sauvages

Dès 2016, le Département s'est engagé dans une politique volontariste de lutte contre les dépôts sauvages de déchets à travers 3 axes :

- > la surveillance renforcée des sites les plus touchés,
- > la fermeture ou la limitation de l'accès à certains sites propices aux dépôts,
- > le soutien à des opérations de nettoyage menées par des associations.

Le Département fédère par ailleurs les acteurs du territoire qui partagent ces problématiques. Il s'est rapproché des syndicats de collecte et de traitement des déchets et des associations engagées dans la préservation du cadre de vie seine-et-marnais. Il soutient leurs actions de sensibilisation et de ramassage des déchets et réfléchit avec eux à l'élaboration de solutions concrètes permettant de limiter les dépôts sauvages.



En 2016, 70 % des déchets inertes issus du secteur du BTP en Île-de-France étaient dirigés vers des installations de stockage en Seine-et-Marne. Afin d'atteindre une plus juste répartition, le Département a participé à l'élaboration du [plan régional de prévention et de gestion des déchets](#)

(https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2019-06/prpgd_idf-document_complet.pdf) portant sur la gestion de tous les déchets jusqu'en 2030.

6 M €**pour les espaces naturels sensibles**

Pour leur préservation et leur entretien.

17 M €**Pour l'alimentation en eau potable**

des Seine-et-Marnais.

4,5M €**Pour lutter contre les dépôts sauvages**

de déchets sur l'ensemble du territoire.

2 M €**Pour les cours d'eau de Seine-et-Marne**

Pour leur préservation et leur entretien.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement a pour vocation d'évaluer (pour réduire) l'exposition des habitants aux nuisances sonores. Particulièrement pour les axes dont le trafic routier excède 3 millions de véhicules par an. La production de ce plan est obligatoire pour les collectivités concernées, soit 25 en Seine-et-Marne. Le Département a donc élaboré et piloté un partenariat avec les 25 autorités compétentes.

Résultat : sur les 60 communes cartographiées, la route se révèle être la première source de nuisances sonores, suivie par le transport ferroviaire, le transport aérien et les industries.

Tout comme ses 25 partenaires, le Département de Seine-et-Marne a ainsi élaboré à partir de ces cartes un premier plan d'action pour réduire ces nuisances sur les habitants. Il travaille par ailleurs sur son plan de prévention du bruit dans l'environnement départemental qui devrait être finalisé en 2021.

Liens utiles

- [Site de l'eau en Seine-et-Marne \(https://eau.seine-et-marne.fr/\)](https://eau.seine-et-marne.fr/)
- [Seine-et-Marne Environnement \(http://www.seine-et-marne-environnement.fr/\)](http://www.seine-et-marne-environnement.fr/)
- [Parc naturel régional du Gatinais Français \(http://www.parc-gatinais-francais.fr/\)](http://www.parc-gatinais-francais.fr/)
- [Agence locale de l'énergie et du climat \(http://alec-sudparisienne.org/\)](http://alec-sudparisienne.org/)
- [ID77, l'expertise départementale au service des collectivités \(https://www.id77.fr/\)](https://www.id77.fr/)

PUBLICATIONS



RAPPORT

Le rapport annuel de développement durable

Le rapport annuel de développement durable est produit chaque année par le Département. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour rendre compte des actions du Département en faveur du développement durable, feuille de route pour les élus de la Seine-et-Marne.

Au-delà de l'état des lieux de l'année 2023, l'analyse conduite montre la contribution de toutes les politiques départementales aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030, cadre unique et partagé internationalement qui fixe le cap en matière de développement durable.

Pour plus d'informations, veuillez le consulter en téléchargement ci-dessous.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 13.7
MO



Créé le: 26/06/2020

- Mis à jour le : 25/08/2020